

254
COMMISSION chargée de l'examen de la proposition de loi, adoptée par la Chambre des Députés, tendant à faciliter la constitution et le maintien de la petite propriété rurale. (N° 219, session de 1898.)

Nommée le 7 juin 1898.

MM.

Hugot	1 ^{er} BUREAU :	CHAUMÉ.	Secrétaire
	2 ^e	— ÉMILE LABICHE	
	3 ^e	— SAVARY (Tarn).	
	4 ^e	— DIANCOURT	
	5 ^e	— GOUIN.	
	6 ^e	— BONNEFILLE.	
Pedabidou	7 ^e	— BAUDENS.	Rathenour Président
Obispo J. Martin	8 ^e	— SIEGFRIED.	
	9 ^e	— GOMOT.	



1^o
2^o
3^o

4^o
5^o
6^o

7^o
8^o
9^o

Séance du 10 Juin 1897.

Orateurs: Président: M. Gomot - Secrétaire M. Chauvigné

Présents M. M. Gomot, Chauvigné, Siegfried, Savary, Baudouin, Bonnefille

- 1^{er} bureau M. Chauvigné, acte de son dévouement - Le bureau est favorable à l'esprit de la loi.
- 2^{er} bureau M. Labadie - absent
- 3^{er} bureau M. Savary - acte de son dévouement - favorable au projet de loi, avec une modification que la valeur des bâtiments ne devrait jamais dépasser les deux tiers de la valeur totale, et que la proposition des membres composant le Comité local de la petite propriété rurale soit modifiée en ce sens, que la moitié des membres du Comité soit à l' nomination du Conseil général et l'autre moitié ~~de~~ ^{de} la nomination du Préfet; et qu'il y ait quelques autres modifications de forme.
- 4^{er} bureau M. Diamant - absent
- 5^{er} bureau M. Sour - absent
- 6^{er} bureau M. Bonnefille - favorable au projet de loi; adoptant la modification proposée par M. Savary, au sujet de la proposition de la valeur des bâtiments par rapport à la valeur totale de l'immeuble. Exprime le désir que la commission des habitations à bon marché et le comité de la petite propriété rurale soient groupés.
- 7^{er} bureau M. Baudouin - favorable au projet de loi
- 8^{er} bureau M. Siegfried - favorable au projet de loi
- 9^{er} bureau M. Gomot - favorable au projet de loi.

La séance est renvoyée à la semaine prochaine

Le Président

Le Secrétaire

Gomot

Savary

J. Chauvigné

Séance du 14 Juin 1898

Président M. Gomot

Présents M. M. Gomot, président, Chauvigné, secrétaire, Diamant, Siegfried, Savary

Le procès verbal est lu et adopté

M. le Président invite M. Siegfried auteur du projet de loi à l'exposer et à faire connaître les motifs pratiques d'un amendement.

M. Siegfried, après avoir rappelé comment on procède en matière de loi sur les

habitations à bon marché; indique qu'on pourrait grouper en une société locale les personnes intéressées au succès de la loi. Cette société ferait le, avec, néanmoins, à ceux, avec, après, au autre, qui, lui, présentant des garanties, voudraient acquiescer une petite propriété, qu'ils paieraient par annuités.

Une circonstance a mis M. Siegfried en présence d'un travailleur, qui locataire seulement de sa petite terre, payait un loyer représentant une somme supérieure au total de l'intérêt à 5% et de l'amortissement pour une durée de 20 ans, de la valeur réelle de cette terre, et qui lui a exprimé combien il serait heureux de trouver un prêteur qui mettrait à disposition, moyennant un emprunt remboursable en vingt annuités, le capital lui permettant d'acquiescer à petit domaine.

M. Savary, ramené par cette considération, l'est en outre par la peine que les avantages faits par la loi, tels que dispense d'impôts pendant un certain temps, libération de l'Etat, mise à l'abri, dans divers cas, des frais et des conséquences de la habitation, seront un encouragement puissant pour le succès de l'idée couragée par le projet de loi.

La commission a nommé M. Siegfried rapporteur
La séance a été levée à deux heures trois quarts.

Le Président

Le Secrétaire

Comé

J. Chaumie

Séance du 23 Juin 1898

Présents M. M. Cornot, président Chaumie secrétaire, Siegfried, Savary (Lam.)
Bonnefille, Gacoin.

La discussion est reprise pour permettre à M. Savary de soulever les modifications qu'il avait déjà indiquées, en faisant connaître l'opinion de son bureau. Sans faire d'objection de principe, M. Siegfried fait observer qu'il y a à craindre, si la loi est modifiée, un retard à la Chambre et un long retard au parlement. Ce retard est la conséquence de la loi. Au fond d'ailleurs M. Siegfried fait observer que dans le cas prévu par M. Savary, l'acquéreur n'aura qu'à recourir au bénéfice de la loi sur les habitations à bon marché; et signale enfin que l'hypothèque qui

a présenté M. Savary, se s'applique qu'aux communes de 3000 à 10000 habitants. Or c'est surtout en une des petites communes que la loi est faite.

Après échange d'observations, l'amendement de M. Savary mis au vote est adopté à la séance et lesi

Le Président
Gomot

Le Secrétaire

J. Chaumery

Séance du 5 Juillet 1898

Présents M. M. Gomot président, Chaumery secrétaire Savary, Bonnefille, Luffier, Driancourt

M. Luffier donne lecture de son rapport qui est adopté à l'unanimité à la séance et lesi

Le Président
Gomot

Le Secrétaire

J. Chaumery

Séance du 29 Novembre 1898

Présents M. M. Gomot, président, Chaumery secrétaire Luffier, Driancourt, Labiche M. Gouin. M. Bonnefille.

M. Lebel garde des sceaux et M. Viger ministre de l'agriculture qui ont demandé à être entendus, sont présents,

M. le garde des sceaux, estime que la première manifestation de l'esprit d'économie que l'on voit encourager, est à acheter d'abord une petite maison et un jardin, que dès lors la limitation apportée par l'amendement de M. Savary devient dangereuse.

M. le ministre de l'agriculture émet son avis contraire et se déclare partisan de la loi adoptée par la commission, toutefois la crainte de renvoyer la loi à la chambre, et de provoquer de nouvelles discussions qui ajourneraient le vote d'une loi utile.

Sur cela avec le texte adopté par la commission serait adopté par le Sénat, et qu'il faudrait revenir devant la chambre, M. le garde des sceaux voudrait ajouter à l'article les mots, au plus lui-même, ou par son conjoint, ou par un ou plusieurs de ses enfants.

La séance est levée à trois heures

Le Président

Gonod

Le secrétaire

J. Haussmann

Séance du 13 Mars 1899 à 2h

Présent M^{rs} Gonod, Lebich, Lavary & Siegfried

Le Ministre de la Justice ayant fait parvenir à la commission
le projet de modifications au texte voté par le Sénat, le Rapporteur
en donne communication à la commission

Celle-ci décide de le faire autographe afin que chaque membre de la
commission puisse l'examiner à fond - Ceci fait la commission
se réunira à nouveau pour arrêter un texte définitif

La séance est levée à 3¹/₄

Le Secrétaire

Jules Siegfried

Le Président

Gonod

Séance du 8 Juin 1899 - 3 heures

Présents M. Gornot, Labiche, Savary, Liégeois & Siegfried
La commission examine les amendements présentés suite à deux délibérations et prend à leur égard les décisions suivantes :

1^o le contre-projet de M. Félix Martin est repoussé ;
2^o l'amendement de M. Fortier à l'article 1^{er} est repoussé comme étant trop restrictif ; — celui relatif à l'article 2 est adopté en ce qui concerne la valeur de la propriété et son occupation par l'acquéreur, son conjoint, ses enfants, et repoussé pour les autres points ; enfin son article additionnel est rejeté comme entraînant de trop grandes modifications aux principes du notre Code civil.

3^o l'amendement de M. Bernard Lavergne est adopté sauf en ce qui concerne la somme de fr. 1000 qui est ramenée à fr. 600.
La commission examine ensuite les propositions du garde des sceaux dont elle adopte les articles 5 & 8, mais dont elle adopte plusieurs modifications.

Elle adopte ensuite les articles 1 & 2 votés en 1^{re} délibération, avec quelques modifications ; les articles 3 & 4 sans changement ; un article 5 nouveau concernant les amendes locales dont elle connaît d'expérience institués par la loi du 30 Mars 1894, dont la mission est étendue à la petite propriété rurale ; enfin l'article 5 voté par le Sénat qui devient l'article 6. —

Il est entendu qu'avant de terminer les travaux la Commission convoquera les auteurs d'amendements, une heure avant la séance suivante du Sénat. —

La séance est levée à 4 1/2 —

Le Secrétaire
Julien Siegfried

Le Président
Gornot

Séance du 15 Juin 1899 - 4 heures

Présents: M. Gornot & Siegfried

M. Fortier est entendu au sujet de ses divers amendements -

La commission se modifie par la manière dont elle a été constituée et décide de se réunir dès qu'elle aura reçu les renseignements demandés au Ministère des Finances sur les conséquences ^{financières} de la loi sur le parvenu -

La séance est levée à 4 heures

Le Président

p. le Secrétaire
Siegfried

Gornot

Séance du 22 Juin 1899 - 5 h.

Présents: M. Gornot, Siegfried, Lazard & Bismphé

M. le Rapporteur donne à l'impression la commission que la commission des finances a émis un avis favorable au projet, puis il donne lecture du rapport -

Ce rapport est adopté & sera déposé au bureau du Sénat à la prochaine séance -

La séance est levée à 5 h 1/2

Le Président

p. le Secrétaire
Siegfried

Gornot

Acte du 21 juin 1904.

Présents M. M. Gouret président, Ernest Sabiche,
Diamant, Bernafolle, Savary -

La 1^{re} adopte l'art. 1^{er} en supprimant les mots « à l'origine & la campagne et aux Jansons petit profit » qui lui paraissent inutiles ou même restrictifs.

La 2^e modifie la dernière partie du premier alinéa qui est ainsi conçu : « La valeur & le profit ne doivent excéder la somme de six mille francs. » Elle pense qu'il est injuste & même quel que peu cette somme & que le fait de la profit ne doit pas être conformé à la loi & de même que un & ne doivent pas être la loi, est celui qui est fait y avoir profit moral sans que une part aux grands profits en la terre à côté de la main. Elle adopte la rédaction suivante : « La valeur & le profit ne doivent excéder la somme de six mille francs. Les bénéfices ne peuvent excéder que pour un tiers aux maximums dans cette valeur »

Le secrétaire
Savary

Le Président
Gouret